

FICHE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION **2026-2027** – PRÉMATERNELLE

Petits bourdons - École HÉRITAGE (5 demi-jours AM)

Petits cœurs - École des QUATRE-VENTS (5 demi-jours AM)

Petits soleils - École NOUVELLE FRONTIÈRE (5 demi-jours) - SVP, cochez votre préférence AM ou M

VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ

ÂGE ET CAPACITÉ DE L'ENFANT

Avoir au moins 3 ans et aller à la toilette sans aide.

ADMISSIBILITÉ

Selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, un élève est admissible à l'école francophone (enseignement en français langue première) si un des parents, de citoyenneté canadienne, rencontre au moins une des conditions suivantes.

Veillez répondre à chacun des trois (3) énoncés suivants :

1. Le français est la première langue apprise et encore comprise, de l'un des parents.
Oui Non
2. Un des parents a reçu son instruction au niveau primaire dans une école francophone au Canada. *
Oui Non
3. Un des parents a un enfant qui reçoit ou a reçu son instruction au niveau primaire ou secondaire, dans une école francophone au Canada. *
Oui Non

** Instruction dans des écoles francophones où le français est enseigné en tant que première langue, et non comme langue seconde, tel qu'enseigné dans les écoles d'immersion française.*

Si l'élève ne rencontre pas l'une des conditions ci-dessus, veuillez passer à la section Admissibilité exceptionnelle.

ADMISSIBILITÉ EXCEPTIONNELLE

Selon la politique d'admissibilité du Conseil scolaire, un élève peut être admis si un des parents rencontre une des conditions suivantes.

Cocher une des catégories suivantes constitue la première étape d'une demande d'admission exceptionnelle, telle que décrite dans la DA 301.

L'un des parents, citoyen canadien, a des racines francophones et souhaite réintégrer la culture et l'identité francophones dans la vie de son enfant ; c'est-à-dire qu'un des grands-parents de l'enfant a le français comme première langue apprise et encore comprise.

L'un des parents est résident permanent ou temporaire francophone et souhaite maintenir la compétence linguistique, l'identité et l'appartenance culturelle francophone de son enfant ; c'est-à-dire un immigrant provenant d'un pays où le français est une langue principale et dont la première langue apprise et encore comprise est le français.

Un enfant qui était inscrit à un programme d'immersion française qui n'est plus/pas offert dans la communauté desservie par l'école francophone au sein du Conseil scolaire du Nord-Ouest.

Si l'enfant rencontre une des conditions ci-dessus, veuillez remplir ce formulaire et prendre rendez-vous avec la direction d'école afin d'entamer une demande d'admission exceptionnelle.

L'admission exceptionnelle demeure conditionnelle à l'évaluation de chaque dossier.

Les renseignements personnels sont recueillis par le Conseil scolaire du Nord-Ouest (le « CSNO ») en vertu de l'article 4(c) de la Protection of Privacy Act (la « Loi »), car ils sont directement liés et nécessaires à l'exercice de ses programmes et de ses activités. Conformément à l'article 10 de la Loi, le CSNO met en place des mesures de sécurité raisonnables pour protéger ces renseignements contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés. Les renseignements personnels ne seront utilisés et divulgués que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou pour des fins autorisées par la Loi.

Veillez noter que les renseignements pourraient être traités à l'aide de systèmes automatisés. Les renseignements peuvent être hébergés sur des serveurs situés à l'extérieur de l'Alberta ou du Canada. Le CSNO demeure responsable de la protection des renseignements conformément à la Loi.

Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, veuillez communiquer avec la secrétaire générale du CSNO, à rachellebergeron@csno.ab.ca, 780-624-8855.

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT (S.V.P., inscrire en lettres moulées)

Nom de famille de l'enfant : _____ Autre nom de famille de l'enfant _____

Prénom de l'enfant : _____ Deuxième prénom ou initiale de l'enfant _____

Date de naissance (jour/mois/année) _____/_____/_____ Copie du certificat de naissance (**obligatoire**)

Sexe : M F

Adresse et description légale du lieu de résidence de l'enfant :

No de rue ou description légale	ville	province	code postal
---------------------------------	-------	----------	-------------

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Maladie ou condition médicale particulière. **S.V.P., veuillez préciser si votre enfant a :**

Allergies	OUI	NON	Si oui, laquelle :_
Troubles du langage	OUI	NON	Si oui, laquelle :_
Épilepsie	OUI	NON	
Autres	OUI	NON	Si oui, laquelle :_

Veillez indiquer si votre enfant a besoin d'une pompe ou d'un EpiPen et/ou un médicament:

ASTHME / POMPE: OUI NON EPIPEN: OUI NON MÉDICAMENT: OUI NON

Si oui, vous devez remplir et signer le formulaire DA 313D - l'école vous le fera parvenir.

Est-ce que le programme de vaccination est à jour ? Oui | Non

Veillez ajouter tout autre renseignement pertinent à la santé et sécurité de votre enfant :

J'ai rempli et joint le Formulaire « **Autorisation d'administration de soins médicaux en cas d'urgence** ». Voir **Annexe C (OBLIGATOIRE)**

PARENT(S)/TUTEUR(S)

COCHEZ : L'enfant vit avec : Père et mère Mère Père Tuteur Autres

NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE/TUTRICE _____ Téléphone : _____ / _____ / _____
à domicile / au travail / cellulaire

Adresse postale de la mère/tutrice : _____
No de rue ou case postale ville province code postal

Description de l'adresse légale : _____ Courriel* : _____
(*Voir Annexe D)

NOM ET PRÉNOM DU PÈRE/TUTEUR _____ Téléphone : _____ / _____ / _____
à domicile / au travail / cellulaire

Adresse postale du père /tuteur : _____
No de rue ou case postale ville province code postal

Description de l'adresse légale _____ Courriel* : _____
(*Voir Annexe D)

LANGUES PARLÉES

Langue(s) parlée (s) de la mère :	français	anglais	autre(s), spécifiez : _____
Langue(s) parlée (s) du père :	français	anglais	autre(s), spécifiez : _____
Langue(s) parlée (s) de l'enfant :	français	anglais	autre(s), spécifiez : _____
Langue(s) parlée (s) à la maison :	français	anglais	autre(s), spécifiez : _____

AUTRE(S) CONTACT(S) D'URGENCE :

Identifier au moins une (1) autre personne contacte :

_____ Téléphone : _____ / _____ / _____
Nom et prénom du contact à domicile / au travail / cellulaire

Relation avec l'enfant : _____

Description légale de la résidence : _____

TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de transport scolaire sera disponible pour les enfants de la prématernelle qui ont **3 ans 8 mois au 1^{er} septembre.**

Transport scolaire requis? Non Oui – (Voir **Annexe B** pour plus de renseignements.)

GARDE DES ENFANTS

S'il existe une ordonnance judiciaire ou une entente légale concernant la tutelle, la garde ou les droits d'accès en vertu de la *Child, Youth and Family Enhancement Act*, de la *Family Law Act*, de la *Divorce Act* ou de la *Youth Criminal Justice Act*, veuillez l'indiquer ci-dessous. La direction d'école doit être informée de toute ordonnance de ce type afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'élève.

Aucune ordonnance n'existe.

Oui, une ordonnance existe. (Si oui, veuillez discuter des détails avec la direction d'école et fournir une copie certifiée conforme de l'ordonnance à l'école.)

AUTO-IDENTIFICATION DES ÉLÈVES AUTOCHTONES

Si vous souhaitez déclarer que l'élève est autochtone, veuillez sélectionner l'un des choix suivants :

- Première Nation (inscrit)
- Première Nation (non-inscrit)
- Métis
- Inuit

Pour obtenir d'autres informations, veuillez visiter <https://www.alberta.ca/first-nations-metis-or-inuit-student-self-identification> ou communiquer avec *Alberta Education and Childcare* au 780-427-8501.

ARTICLE 58 DE LA EDUCATION ACT

L'article 58 de l'Alberta Education Act stipule que :

Pour les cours qui traitent principalement et explicitement de religion, les conseils scolaires doivent fournir un avis aux parents et un formulaire d'exemption, permettant aux parents de demander que leur enfant soit exempté sans pénalité académique pour la durée de ce contenu.

Pour les cours, les programmes d'études, le matériel didactique, de l'enseignement ou des activités qui comportent de la matière qui traite principalement et explicitement d'identité de genre, d'orientation sexuelle ou de sexualité humaine, les conseils scolaires doivent informer les parents et ceux-ci doivent opter pour que leur enfant participe à ces contenus.

PAIEMENT

Le programme de prématernelle est offert par le CSNO à un coût abordable pour les parents.

- Les frais de la prématernelle 5 demi-jours/semaine sont de 900\$ par année (9 mois).

Un paiement minimum de 50% des frais d'inscription est requis au plus tard le 15 septembre 2026 et la solde le 15 janvier 2027. Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques ou virements Interac. Voir Annexe E.
NB - Si vous faites une demande d'admission exceptionnelle, ne remplir l'Annexe E et payer que lorsque votre demande aura été acceptée.

J'ai rempli et joint le Formulaire « Méthode de paiement ». Voir **Annexe E (OBLIGATOIRE)**

Je fais une demande d'admission exceptionnelle.

DÉCLARATION ET SIGNATURE

Oui Non J'accepte la philosophie, les politiques, les annexes « A », « B », « C », & « D », les frais et les règlements du Conseil scolaire du Nord-Ouest.

Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont vrais, exacts et complets.

Nom : _____

Signature du parent/tuteur

Date

ANNEXE A

LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE – Protection of Privacy Act (POPA)

Veillez lire attentivement avant de signer le formulaire d'inscription de l'élève

Tous les conseils scolaires de l'Alberta sont sujets à la loi *Protection of Privacy Act* (POPA). Cette loi définit les politiques et les règlements concernant la collecte, l'utilisation, la protection et la divulgation des renseignements personnels.

Les renseignements personnels recueillis sur le formulaire d'inscription de l'élève permettent au Conseil d'offrir des services et des programmes éducatifs et d'assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire*. L'information sera utilisée dans les circonstances suivantes :

- L'utilisation du nom de l'élève, de photos et de commentaires dans le bulletin de l'école, l'annuaire, ou le livre des finissants ou autres publications de l'école ou du conseil scolaire.
- Le tournage de vidéos ou la prise de photos individuelles, de classes, d'équipes ou de clubs à des fins scolaires.
- La prise de photos ou de vidéos, par les médias, d'activités de classes ou d'écoles où les élèves ne sont pas facilement identifiables.
- L'utilisation du nom de l'élève, de son niveau, de sa photo dans des activités organisées par l'école qui ont trait à l'athlétisme, aux beaux-arts ou aux célébrations.
- L'utilisation du nom de l'élève et de sa date de naissance pour marquer son anniversaire.
- L'utilisation du nom d'un élève sur un tableau ou autre œuvre exposée à une école ou au conseil ou à une exposition extérieure organisée par l'école ou par le conseil scolaire.
- Le partage de l'information avec les autorités régionales de santé pour les besoins de vaccination et de soins de santé.
- L'utilisation du nom de l'élève au tableau d'honneur, lors des cérémonies de remise de diplômes, pour les bourses ou autres reconnaissances à l'intérieur du conseil scolaire.
- L'utilisation du nom de l'élève et des renseignements scolaires nécessaires pour déterminer l'admissibilité ou la pertinence des bourses, des reconnaissances provinciales ou fédérales ou d'autres types de reconnaissances dans le cas où le conseil en ferait la demande pour l'élève.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour vérifier les absences.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour des questions de transport scolaire et des procédures d'urgence.
- La divulgation de l'information en cas de besoin au sujet des élèves qui ont des conditions médicales sérieuses ou extrêmement graves.
- La diffusion du nom de l'élève, des personnes responsables, des numéros de téléphone et des adresses au Conseil d'école pour des questions de communication.

Dans le cas d'une activité qui n'est pas incluse dans cette liste et lorsque les informations personnelles sont utilisées par l'école ou le CSNO à des fins autres que la programmation éducative et la sécurité des élèves, le formulaire 170 A, Consentement pour l'utilisation et la diffusion d'informations personnelles à des fins autres qu'éducatives, doit être signé et renvoyé à l'école.

**L'article 56 de la Education Act et l'article 4c de la Protection of Privacy Act, Statutes of Alberta, 2024 Chapter P-28.5 et ses dispositions s'appliquent. Pour plus de renseignements, SVP communiquez avec la secrétaire générale au bureau du Conseil scolaire du Nord-Ouest, au 780-624-8855 ou 1-866-624-8855.*

ANNEXE B

TRANSPORT SCOLAIRE – PRÉMATERNELLE

À noter : Le service de transport est offert gratuitement à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année.

Pour les **petits de la prématernelle**, le service sera disponible seulement aux enfants qui ont 3 ans 8mois au 1^{er} septembre. Le service est offert le matin et le parent sera responsable du retour à la maison de son enfant. NB. L'enfant doit être capable de comprendre et suivre tous les règlements de sécurité (par exemple, l'enfant doit rester assis dans son siège en tout temps.)

Si vous désirez le service de transport*, nous vous prions de lire l'information qui s'applique à l'école où votre enfant est inscrit.

École Quatre-Vents : Le CSNO a conclu une entente de transport avec la division scolaire de Peace River (P.R.S.D.). Le P.R.S.D. effectue le transport scolaire des élèves inscrits à l'École Quatre-Vents. Nous demandons à tous les parents désirant obtenir le service de transport scolaire de communiquer directement au *Peace River Bus Garage* au **780-624-3006** pour faire la demande du service. *Peace River Bus Garage* vous informera de l'endroit, de l'heure d'embarquement et de débarquement de votre enfant.

École Nouvelle Frontière : Le CSNO offre son propre service de transport scolaire pour l'École Nouvelle Frontière. Ce service est assuré par **First Student Canada**. Un conducteur ou une conductrice d'autobus communiquera avec vous pour vous informer de l'heure d'embarquement et de débarquement de votre enfant. Si vous désirez que votre enfant ait accès au service de transport, s'il vous plaît remplir le formulaire ci-dessous.

École Héritage : Le CSNO gère son propre service de transport scolaire pour l'École Héritage. Ce service est assuré par des employés et ceux-ci exercent la sécurité du transport scolaire par la vigilance, l'habileté professionnelle et la pratique des règlements de sécurité. Un conducteur ou une conductrice d'autobus communiquera avec vous pour vous informer de l'heure d'embarquement et de débarquement de votre enfant. Si vous désirez que votre enfant ait accès au service de transport, s'il vous plaît remplir le formulaire ci-dessous.

** Pour de plus amples renseignements concernant les principes directeurs du transport scolaire, veuillez SVP consulter la directive administrative 560, Transport scolaire, sur le site du Conseil scolaire : www.csno.ab.ca.*

Section à remplir pour l'obtention du service de transport

Nom de l'élève : _____ Niveau : _____

Adresse et description légale du lieu de résidence de l'élève :

No de rue ou description légale	ville	province	code postal
---------------------------------	-------	----------	-------------

ADRESSE DE L'ALLER (matin) : _____

ADRESSE DE RETOUR (après l'école) : _____

Besoins particuliers, précisez :

Noms et coordonnées des parents / tuteurs :

_____	_____	_____
Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire

_____	_____	_____
Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire

Personnes à contacter en cas d'urgence :

_____	_____	_____
Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire

_____	_____	_____
Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire

ANNEXE C – OBLIGATOIRE

DA 313E

AUTORISATION D'ADMINISTRATION DE SOINS MÉDICAUX EN CAS D'URGENCE

Les données personnelles sur ce formulaire sont recueillies en vertu de la section 4 c) de la Protection of Privacy Act (POPA). Cette information ne sera utilisée que pour l'administration du traitement médical décrit ci-dessous. Si vous avez des questions concernant la cueillette ou l'utilisation de ces données, veuillez communiquer avec la secrétaire générale du CSNO au 780 624-8855.

INFORMATION

Nom de l'enfant : _____ Date de naissance : _____

Numéro d'assurance maladie de l'élève : _____

COORDONNÉES DU PARENT/TUTEUR

Nom du parent/tuteur) : _____

Adresse (description légale) : _____

Téléphone : Maison _____

Travail (mère) _____

Cellulaire (mère) _____

Travail (père) _____

Cellulaire (père) _____

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse (description légale) : _____

AUTORISATION DU PARENTJe, _____, autorise le personnel de l'école _____
Nom du parent/tuteur Nom de l'école

à administrer des soins médicaux d'urgence ou à faire appel à des soins ambulanciers pour mon enfant :

Nom de l'enfant**Démarches en cas d'accident/d'urgence par l'éducatrice/aide-éducatrice :**

1. Administre les premiers soins.
2. Appelle les soins ambulanciers (911)
3. Communique avec le parent ou la personne à contacter en cas d'urgence

Date**Signature des parents/tuteurs**

ANNEXE D

DA 143 A

AUTORISATION DES COMMUNICATIONS PAR MESSAGES ÉLECTRONIQUES

La Loi canadienne antipourriel(LCAP) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Depuis, nous n'avons plus la possibilité de vous envoyer des communications électroniques qui pourraient être de nature

« commerciale », sans votre autorisation. (*Pour plus de renseignements, visitez le site Web : fightspam.gc.ca)

Afin de faciliter la communication au sein de la communauté scolaire, le Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO) et l'école désirent communiquer avec vous par **messages électroniques**. Ces communications seront envoyées par l'école (et à l'occasion, par la direction ou un membre du personnel ou le conseil scolaire) et pourront inclure : communiqués, calendriers, invitations, messages importants, formulaires, annonces, etc.

Puisque ces communications peuvent parfois contenir *des offres diverses, des annonces ou des événements liés à la vie scolaire ayant une composante financière*, nous devons obtenir votre consentement afin de communiquer avec vous par message électronique.

Veuillez remplir le formulaire suivant et l'inclure avec la fiche d'inscription.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Nom du/des parents :

S.V.P., cochez l'une des options suivantes :

Je consens à recevoir par message électronique des communications, lesquelles comprennent des nouvelles, des mises à jour et des promotions concernant les activités de l'école et du CSNO à cette(ces) adresse(s) courriel(s) :

1.

2.

3.

N.B. Ce consentement est valide jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement. ***Il sera possible de retirer votre consentement à tout moment.***

Je ne consens pas à recevoir de messages électroniques de l'école.

Signature

Date

Plus de renseignements :

Conseil scolaire du Nord-Ouest

CP 1220 St-Isidore (Alberta) T0H 3B0

Téléphone : 780 624-8855 / Sans frais: 1 866 624-8855 www.csno.ab.ca

ANNEXE E – OBLIGATOIRE*

MÉTHODE DE PAIEMENT

Veillez remplir la partie qui s'applique à l'école où votre enfant est inscrit.

**NB – Pour les demandes exceptionnelles, veuillez soumettre l'Annexe F et paiement seulement lorsque la demande est approuvée.*

École Héritage : 5 demi-journées par semaine / 900 \$ pour l'année (9 mois)

Voici les modalités de paiement des frais d'inscription :

- Un paiement de 900\$ pour la totalité des frais d'inscription, avant le 15 septembre 2026.
ou
- Un paiement minimum de 450 \$, avant le 15 septembre 2026 et un deuxième paiement pour la solde des frais d'inscription, au plus tard le 15 janvier 2027

Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques ou virements Interac.

Je m'engage à respecter les modalités de paiement des frais d'inscription.

École des Quatre-Vents: : 5 demi-journées par semaine / 900 \$ pour l'année (9 mois)

Voici les modalités de paiement des frais d'inscription :

- Un paiement de 900 \$ pour la totalité des frais d'inscription, avant le 15 septembre 2026.
ou
- Un paiement minimum de 450 \$, avant le 15 septembre 2026 et un deuxième paiement pour la solde des frais d'inscription, au plus tard le 15 janvier 2027.

Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques ou virements Interac.

Je m'engage à respecter les modalités de paiement des frais d'inscription.

École Nouvelle Frontière : 5 demi-journées par semaine / 900 \$ pour l'année (9 mois)

Voici les modalités de paiement des frais d'inscription :

- Un paiement de 900 \$ pour la totalité des frais d'inscription, avant le 15 septembre 2026.
ou
- Un paiement minimum de 450 \$, avant le 15 septembre 2026 et un deuxième paiement pour la solde des frais d'inscription, au plus tard le 15 janvier 2027.

Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques ou virements Interac.

Je m'engage à respecter les modalités de paiement des frais d'inscription.

Les **paiements** peuvent se faire sous forme de :

- **chèques** à : Conseil scolaire du Nord-Ouest ;
- **virements** Interac à : paiement@csno.ab.ca.

Nom du parent / tuteur

Date

Nom de l'enfant

Signature du parent / tuteur